



Concept moniteurs/monitrices

Catégorie et dénomination

Les Moniteurs : est reconnu « MONITEUR », toute personne ayant suivi un cours J+S de ski/snowboard et ayant obtenu sa qualification moniteur J+S. (valide**) (Toute inscription doit passer par notre coach J+S).

Aide moniteurs : un aide moniteur peut être désigné occasionnellement par le responsable des cours, en cas de nécessité, et si ce dernier estime que cette personne possède toutes les qualités requises pour enseigner le ski/snowboard.

Obligations

- Ø Enseigner la pratique du ski/snowboard en ayant du PLAISIR (donc donner un maximum de plaisir à l'enfant il apprendra plus vite).
- Ø Respecter les consignes données par le responsable et les règles de sécurité.
- Ø Respecter ses engagements et s'excuser auprès du responsable en cas d'empêchement.
- Ø Se soucier de suivre l'évolution des techniques du ski/snowboard et de sa formation.

Formation J+S

Remboursement

Cours de base de moniteur J+S: paiement de la totalité par le ski-club.

Méthodologie (formation supérieure) : à la charge du moniteur (remboursé par les défraiements), sauf si celui-ci est nécessaire pour un cours de degré supérieur.

Les cours de perfectionnement seront à la charge du moniteur (remboursé par les défraiements).

"Le ski-club se recommande sur une présence des moniteurs ayant suivi un cours J+S remboursé par le club et se réserve le droit de demander une participation (au frais de cours J+S) s'il en juge les présences pas assez nombreuses."

Dédommagements

PHYSIQUE ET SKI

½ journée CHF 35.-** / CHF 25.-*

1 journée CHF 50.-** / CHF 40.-*

** = moniteurs / * = aide moniteurs

Toutefois un montant supérieur à CHF 1'000.- par entraîneur ne sera pas remboursé, ceci afin d'éviter une explosion des frais.

Camp : les frais de camps sont pris en charge par le ski-club (logement et nourriture). Par contre il n'y a pas de dédommagement.

Abonnements : sont payés pour tous cours donnés.